

Le cheminot

N° 678 novembre 2015

MENSUEL - 3,00 €

ISSN n° 1164-639X

retraité

Magazine de la Fédération Générale des Retraités des Chemins de fer de France et d'Outre-mer

VIE PRATIQUE

La maltraitance des
personnes âgées

SOCIÉTÉ

Sédentarité : un mal
du siècle à combattre



RÉSEAU BUS SNCF

Quand IDBus devient Ouibus

98
ANS

FGRCF fondée en 1917
pour l'information et la défense des pensionnés



Jacques Pastorello

président fédéral et directeur de la publication

Histoire de stratégies!

SOMMAIRE

n° 678 novembre 2015

■ VIE DES RETRAITÉS

- 4 Compte rendu de la réunion du 13 octobre 2015 du CA de la CPRP SNCF
- 6 Le 70^e anniversaire de la Sécurité sociale
- 8 Bloc-notes
- 10 Séjours 2015. Fin de l'attribution de l'aide ANCV

■ VIE PRATIQUE

- 11 Vos questions, nos réponses
- 12 La maltraitance des personnes âgées

■ SOCIÉTÉ

- 14 Sédentarité : un mal du siècle à combattre
- 16 Santé. Les Français boudent la viande rouge

■ VIE DES SECTIONS

- 17 Les rendez-vous des sections

■ CARNET

- 20 Ils nous ont quittés
Adieu
Nos centenaires

■ JEUX

- 21 Mots croisés
Sudoku (*solutions*)

■ SNCF INFOS

- 22 Quand IDBus devient Ouibus

La Sécu a 70 ans. On en parle dans ce numéro du *Cheminot retraité*. En réalité, c'est plutôt le 70^e anniversaire du régime général de sécurité sociale que l'on fête. En ce qui concerne notre organisation de protection sociale, il y a bien longtemps que nous avons fêté son 70^e anniversaire. Mais ce n'est pas ici mon propos. La Sécurité sociale, il faudrait donc dire le régime général de sécurité sociale, a bien entendu évolué au cours de ces 70 ans et évolue encore.

Objectif récent de ce régime⁽¹⁾ : rapprocher les moyens de certains organismes dans le but notamment d'éviter des doublons, de rationaliser des fonctions et de réduire les coûts de gestion, et ce n'est pas critiquable.

Ainsi a-t-on entendu parler, par exemple, d'un rapprochement de caisses d'allocations familiales et de caisses primaires d'assurance maladie qui pourraient être placées sous une direction unique, certains moyens pouvant être partagés, mutualisés (informatique, fichiers...). Tout cela n'est pas critiquable, je le répète, dès lors que la qualité du service rendu n'est pas affectée.

Je m'interroge simplement sur des objectifs qui, sauf erreur d'analyse de ma part, paraissent un peu antinomiques avec ceux de l'organisation de notre régime, et inversement.

Ainsi, alors que depuis des années l'objectif continu de CPR a été de rapprocher le maximum de services afin de réduire les coûts de gestion, bien entendu, mais aussi d'offrir un maximum de services en un seul lieu (principe de l'unicité d'interlocuteur), simplifiant ainsi la vie de l'affilié, de l'assuré, du bénéficiaire des différents services, nous assistons depuis quelque temps à un mouvement inverse, un éclatement des services sur des organismes distincts.

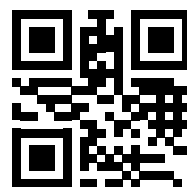
Des exemples?

- La gestion des facilités de circulation des retraités a été « reprise » par la SNCF, alors qu'elle avait été confiée à CPR (Division des pensions), en 1986, précisément dans un but de rationalisation et d'économie de gestion.
- Les prestations familiales des retraités, gérées par CPR (Division des pensions), ont été ou seront transférées aux caisses d'allocations familiales.
- L'indemnisation du chômage des cheminots (cadre permanent et PS 25) assurée par le Satrape (service fonctionnant à CPR, Division des pensions) devrait être confiée à Pôle emploi.

À quand d'autres transferts?

Ces questions (organisation interne, effectifs...) ne relevant pas de la compétence du conseil d'administration de CPR, où nous siégeons, mais des institutions de représentation du personnel (DP, CHSCT, sections syndicales, voire CE), c'est incontestable, on pourrait nous renvoyer dans nos 18 mètres. Mais nous revenons dans le jeu si les décisions prises engagent la qualité du service rendu, et ceci quel que soit l'objet de nos interventions. C'est ce qui se passe lorsque nous intervenons auprès d'autres organismes que CPR, totalement étrangers à l'environnement spécifiquement cheminot. Aucun ne nous a encore répondu d'aller nous faire voir ailleurs!

(1) Ce sont nos collègues cheminots, administrateurs dans des organismes du régime général de sécurité sociale qui nous en ont parlé.



Retrouvez-nous
sur www.fgrcf.fr
en flashant ce code

FGRCF ■ DIRECTION – RÉDACTION – ADMINISTRATION – 59, boulevard de Magenta, 75010 Paris. Site Internet : www.fgrcf.fr • Tél. : 01 40 37 31 21 – Fax : 01 40 37 67 96.
Directeur de la publication : Jacques Pastorello. **Rédactrice en chef** : Marie-Christine Buissart. ■ **CONCEPTION ET RÉALISATION** – EMAPRESS, 20, rue des Petites-Écuries, 75010 Paris. Tél. : 01 80 91 54 20 – Fax : 01 47 70 33 47. • **Chef d'édition** : Olivia Lintot • **Rédacteur-graphiste** : Fabrice Péronin ■ **PUBLICITÉ** – MISTRAL MEDIA 365, rue de Vaugirard, 75015 Paris. Tél. : 01 40 02 99 00 • **Pdg** : Luc Lehéryc • **Directeur commercial** : Vivian Favro • **Directeur de publicité** : Johanne Tallec
 ■ **IMPRIMERIE** – BLG TOUL (54). ■ CPPAP n° 0417 G 87869. ■ ISSN n° 1164-639X ■ Dépôt légal à parution ■ **ABONNEMENT ANNUEL** – Pour 9 numéros : 26,60 € (bulletin d'abonnement p. 20) – Prix au numéro : 3,00 € – En vente à nos bureaux.

Les publicités des annonceurs n'engagent pas la rédaction. En cas d'insatisfaction, en faire part à la rédaction.